

Guide du cadet 2017-2018



Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière

Adresse postale:
8001, ave des Églises
Lévis (Charny), G6X 1X5

Tél.: 418-563-9281 (cellulaire)

**Entraînement: (E.S.L.E.)
École Secondaire Les Etchemins**

Tous les vendredis de 18h30 à 21h30

Table des matières

1- Le programme des cadets	3
2- Le Corps de Cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière	3
3- Où sommes-nous situés	3
4- Nos rencontres hebdomadaires	4
5- Le personnel qui vous encadrera	4
6- Le parrain du Corps de Cadets	4
7- Notre unité d'affiliation	5
8- Les noms des pelotons	5
9- Frais d'inscription.....	6
10- Notre programme d'instruction	6
11- Les camps d'été	11
12- Les assurances	11
13- L'uniforme.....	11
14- Le port de l'uniforme.....	12
15- La discipline et les règlements.....	14
16- Le financement	16
17- Quelques récompenses	16
18- Les « Message » de la semaine.....	17
19- Service de transport	18
20- Voie hiérarchique et Organigramme	18
21- Adresses des sites d'entraînement	19
22- Devise du Corps de Cadets	20
23- Conclusion	20

1- Le programme des cadets

Le programme des cadets est un organisme national qui vise à développer chez les jeunes les qualités de chef en plus de promouvoir l'esprit de civisme et le conditionnement physique. **Les cadets ne font pas partie des Forces armées Canadiennes.**

Le programme des cadets offre des défis à relever, la camaraderie et l'aventure. Les cadets vous permettront d'élargir vos horizons et vous donneront l'occasion de vous impliquer dans la communauté.

2- Le Corps de Cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière

Notre unité a été fondée le 27 juillet 1967 par Monsieur Charles St-Hilaire. Au Corps de Cadets, nous allons prendre les mesures nécessaires afin que vous puissiez atteindre les objectifs visés par le mouvement. Le programme d'entraînement qui est offert vous permettra de vous développer davantage au plan personnel et social.

3- Où sommes-nous situés

École Secondaire Les Etchemins (E.S.L.E.) au 3725 Avenue des Églises à Lévis, (Charny), G6X 1X5
Tél. : 418-563-9281 (cellulaire)

Site Internet :

www.corpsdecadets2820.ca

Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/44671860312/>

4- Nos rencontres hebdomadaires

Nos activités se tiennent une fois par semaine, le vendredi soir de 18 h 30 à 21 h 30, pendant toute la durée de l'année scolaire.

Les activités facultatives ont lieu un soir de semaine, la fin de semaine ou selon la disponibilité des locaux. Ces activités optionnelles sont le tir, biathlon, exercice militaire (drill) et musique.

5- Le personnel qui vous encadrera

L'encadrement des cadets est principalement assuré par des officiers du Cadre des Instructeurs Cadets (CIC). Ces gens sont des officiers de la réserve spécialement formés par les Forces armées canadiennes pour travailler avec la jeunesse. La plupart de ces officiers sont d'anciens cadets.

À ces CIC se joignent des instructeurs civils (bénévoles) qui sont eux aussi, pour la plupart, d'anciens cadets qui ont le goût de continuer à s'impliquer auprès des jeunes. Dans certains cas, certains bénévoles choisissent de s'enrôler et deviennent des officiers CIC.

6- Le parrain du Corps de Cadets

Le Club Lions de Charny agit à titre de parrain du Corps de Cadets. Ce comité est formé de parents dont le garant est Luc Mercier et Gérald Boudreau. Ce regroupement de parents s'occupe de certains dossiers au Corps de Cadets tels le recrutement, la publicité, le financement et les locaux.

******Si vos parents souhaitent s'impliquer au sein du comité de soutien en tant que bénévoles, ils peuvent contacter le Corps de Cadets au 418-563-9281.*

7- Notre unité d'affiliation

Notre Corps de Cadets est aussi affilié à une unité de la force régulière. Il s'agit de la 5^e ambulance de campagne de Valcartier. Son rôle est de nous soutenir lors de nos activités principalement en entraînement aventurier. Ils sont aussi présents lors de la parade du Jour du Souvenir au mois de novembre.

8- Les noms des pelotons

Depuis le 2 avril 2004, nous avons eu des noms pour chacun des pelotons. Voici la liste des noms des pelotons ainsi que le détail du nom de ces personnes qui ont reçu la Croix de Victoria sauf exception pour Thompson.

Douglas: **Campbell Mellis Douglas, 1840-1909**

Sinton: **John Alexander Sinton, 1884-1956**

Reade: **Herbert Taylor Reade, 1828-1897**

Thompson: **Williams Thompson, 1923-...**

Young: **John Francis Young, 1893-1929**

Nickerson: **William Henry Snyder Nickerson, 1875-1954**

Scrimger: **Francis Alexander Caron Scrimger, 1881-1937**

******En 2017-2018 nous allons avoir seulement 2 pelotons et les noms seront déterminé sous peu.***

9- Frais d'inscription

L'inscription, l'uniforme et la participation au programme d'instruction du Corps de Cadets sont **gratuites** sauf quelques rares exceptions.

10- Notre programme d'instruction

Le programme d'instruction obligatoire est divisé en 5 niveaux que nous appelons aussi « **étoiles** ».

- Le 1^{er} niveau, soit « l'étoile **verte** », regroupe les cadets qui débutent dans le programme.
- Le 2^{ème} niveau, soit « l'étoile **rouge** », regroupe les cadets qui sont à leur deuxième année dans le mouvement.
- Le 3^{ème} niveau, soit « l'étoile **argentée** », regroupe les cadets qui sont à leur troisième année dans le programme.
- Le 4^{ème} niveau, soit « l'étoile **OR** », regroupe les cadets qui sont à leur quatrième année dans le mouvement.
- Le 5^e niveau, est le niveau « **cadet-maître** » pour les cadets-cadres ayant réussi leur niveau 4.

Les cadets auront diverses formations durant l'année d'entraînement selon leur niveau. Par exemple, ils verront les éléments liés au service dans un corps de cadets. Ils apprendront à exécuter des mouvements d'exercice militaire, les techniques de tir à la carabine à air comprimé. Il est possible d'apprendre à faire du biathlon, et faire partie d'un groupe de musiciens. En bref, plusieurs formations auxquelles les cadets vont participer ou pourront participer.

Les sujets discutés dans le Programme des cadets sont :

a. **Civisme** – Participer à des activités sur le civisme :

Le but du civisme est de fournir une compréhension de base du rôle d'un bon citoyen au sein de la société.

b. **Service communautaire** – Effectuer un service communautaire :

Le but du service communautaire est d'encourager les cadets à devenir actifs au sein de leurs communautés en participant à des activités de service communautaire à titre de membre d'un groupe. Exemple : Collecte des Denrées afin de faire des paniers de Noël, Fondation du Dr Julien.

c. **Leadership** – Participer à titre de membre d'une équipe :

Le leadership est de faire comprendre à chaque cadet le rôle d'un suiveur en participant à des activités en tant que membre d'une équipe. Le leadership contribue directement à atteindre le but du programme qui consiste à développer les qualités pour être un bon leader, et avoir un comportement social.

d. **Bonne forme physique et mode de vie sain.** – Faire le suivi de la participation aux activités :

Le but de la bonne forme physique et du mode de vie sain est d'encourager les cadets à se fixer et à adopter des buts personnels qui contribuent à une vie active.

e. Sports récréatifs– Participer à des activités sportives:

Le but des sports récréatifs est d'encourager les cadets à participer activement à des activités sportives récréatives comme « Les jeux des cadets ».

f. Tir de précision avec la carabine à air comprimé.

Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets (appelée DAISY) :

Le but du tir de précision avec la carabine à air comprimé est de familiariser les cadets aux opérations du champ de tir et au tir avec la carabine à air comprimé utilisée par les cadets. Le tir de précision avec la carabine à air comprimé contribue indirectement à atteindre le but du programme qui consiste à développer des qualités de civisme et de leadership par l'entremise des compétitions de tir servant au développement de l'autodiscipline et du travail d'équipe. Il contribue aussi indirectement à favoriser le bien être émotionnel et physique, comme résultat pour les participants, en consolidant l'estime de soi et en favorisant un mode de vie actif.

g. Connaissance générale des cadets – Servir dans un corps de cadets de l'Armée :

Le but de la connaissance générale des cadets est de fournir aux cadets des connaissances préalables sur les occasions inhérentes du programme des cadets de l'Armée et sur les compétences de base pour leur permettre de s'intégrer confortablement en tant que membres du corps de cadets.

h. Exercice militaire – Participer à une cérémonie de revue annuelle :

Le but de l'exercice militaire est de fournir aux nouveaux cadets les compétences nécessaires pour participer de façon compétente à une cérémonie de revue annuelle. L'exercice militaire contribue directement à atteindre le but du programme qui consiste à développer un comportement social, en prenant part à une activité d'équipe.

i. Familiarisation avec les FAC – Participer à des activités de familiarisation des FAC:

Le but de la familiarisation avec les Forces Armées Canadienne est d'initier les cadets à l'histoire et aux traditions des FAC, exemple la parade du « Jour du Souvenir ».

j. Entraînement en campagne – Participer à un exercice en campagne – Bivouac d'une nuitée en tant que membre d'une équipe :

Le but de l'entraînement en campagne est de fournir l'occasion aux cadets de participer à une activité de fin de semaine en plein air à titre de membre d'un groupe. L'entraînement en campagne appuie les expéditions des cadets de l'Armée en leur permettant d'acquérir les compétences de base qui les aideront à mieux vivre dans un bivouac. (Exemple allumage Poêle, Fanal, feux de camp).

Le programme d'expédition des cadets de l'Armée permet l'acquisition des compétences de leadership tout en rehaussant l'estime de soi, l'autonomie, la confiance en

soi, et l'autodiscipline. Cela se réalise par des activités d'expédition qui consistent en des excursions dynamiques d'un jour et plus, comportant une nuit en plein air et combinées à des activités stimulantes de formation par l'aventure des cadets de l'Armée.

k. Navigation – Identifier un emplacement à l'aide d'une carte :

Le but de la navigation est d'apprendre l'utilisation d'une carte qui va leur permettre de déterminer leur position sur une carte et de communiquer cette position à d'autres à l'aide des coordonnées de quadrillage à quatre, six ou huit chiffres.

Les expéditions des cadets de l'Armée leur permettent d'acquérir les compétences en navigation qu'ils utiliseront lors des randonnées en montagne. Le programme d'expédition des cadets de l'Armée favorise l'acquisition des compétences de l'utilisation également de la boussole et du GPS.

l. Randonnée en montagne– Participer à une randonnée d'un jour :

Le but de la randonnée en montagne est d'offrir aux cadets l'occasion de participer à une randonnée dirigée d'un jour grâce à laquelle ils apprendront les concepts et les compétences de base de la randonnée en montagne.

m. Relations sociales positives pour la jeunesse (RSPJ)

Tous les corps de cadets doivent également compléter le programme de relations sociales positives pour la jeunesse (RSPJ) qui aide les cadets à résoudre leurs conflits de

façon pacifique et aide à prévenir des situations comme l'intimidation et la violence.

11- Les camps d'été

Ce ne sont pas tous les cadets qui peuvent participer aux camps d'été. Une sélection des candidats est effectuée à partir de critères, tels la présence aux activités, le comportement, la tenue, la participation aux activités de financement, les activités de civismes etc. Il y a des camps d'été un peu partout au Québec et au Canada. (Exemple Valcartier, Connaught, Banff, etc). Les séjours sur les différents camps peuvent être d'une durée de 2, 3 ou 6 semaines.

12- Les assurances

La ligue des cadets de l'armée du Canada administre une police d'assurance accident et responsabilité au bénéfice des cadets. Cette assurance est en vigueur lors de la participation aux soirées d'instruction et aux activités autorisées.

13- L'uniforme

L'uniforme que vous porterez vous sera offert gratuitement. Ainsi que la première plaquette d'identification (Nametag).

Le port de l'uniforme est obligatoire à tous les vendredis soirs, sauf lors des soirées sportives. Un cadet se présentant au Corps de cadets sans uniforme **sans raison valable sera réprimandé**. L'uniforme doit être retourné au Corps de Cadets lorsque la personne décide de quitter.

14- Le port de l'uniforme

Des règles précises existent quant au port de l'uniforme. Celles-ci doivent être respectées en tout temps puisque c'est notre uniforme qui nous distingue des autres organismes et qui permet de nous identifier comme appartenant au programme des cadets.

a. *Les pantalons*

Le pantalon doit s'arrêter dans le bas entre le deuxième et le troisième lacet en comptant à partir de la semelle. Il devra être pressé de la ceinture jusqu'au bas en tout temps. Une ceinture doit être portée et la boucle doit être centrée.

b. *La vareuse*

La vareuse ne doit pas avoir de pli sur les manches. La boucle de la ceinture de la vareuse doit être centrée. La plaquette d'identification doit être placée sur le haut de la poche droite. Les lettres du nom doivent être centrées avec le milieu de la poche (bouton).

c. *Les bottes*

Les coutures de la semelle devront être noires et tout le reste de la bottine doit être bien ciré. La languette se doit aussi d'être brillante. Les bottes doivent être lacées en échelle et les bouts des lacets ne doivent pas sortir des bottes.

La cire utilisée est celle de marque « **Kiwi** » ainsi que le linge à polir. Aucun autre produit ne permet un meilleur cirage. En vente à la cantine du corps de cadets ou dans une pharmacie ou une chaîne de grand magasin. (Maxi)

Des bas de laine doivent être portés avec les bottes. Il est possible de porter des bas de coton ou des bas noirs en dessous des bas de laine à condition que ces derniers ne paraissent pas.

d. La chemise

La chemise doit être propre et bien repassée. Des plis devront être faits sur le milieu des manches. Des épaulettes avec les grades doivent être portées sur la chemise, lors le cadet reçoit après minimum 5 mois le grade de lance-caporal. On ne doit pas porter de T-Shirt, sous la chemise.

e. La coupe de cheveux

Pour les cheveux, les filles doivent toujours avoir les cheveux attachés en chignon, avec gel, spray net et filet pour la toque (sauf lors des soirées de sports). Les cheveux courts sont tolérés, jusqu'à ce qu'ils touchent le col de la chemise. Toutefois, les oreilles doivent être dégagées. Pour les garçons, les cheveux doivent être courts et ils ne doivent pas toucher au pavillon de l'oreille.

f. Les bijoux et le maquillage

Lorsque vous venez au Corps de Cadets, vous pouvez porter seulement 1 bague pour chacune des mains.

Les seules boucles d'oreilles autorisées sont celles en or ou en argent ou une perle de la grosseur maximum de 0,6 cm de diamètre.

Le « percing » est strictement défendu.

Les chaînes ou les colliers sont défendus ainsi que le vernis à ongle de couleur.

g. Entretien de l'uniforme

Tout votre uniforme doit être propre, très bien repassé et sans poussière. L'uniforme vous est prêté gratuitement, mais il est de votre devoir d'y faire très attention ! Il est possible de laver l'uniforme dans la laveuse/sécheuse.

*****Voir le « **Guide de la tenue** » de l'uniforme sur le site internet du Corps de cadets.

15- La discipline et les règlements

Les règlements qui suivent sont faits pour obtenir un minimum de discipline afin de conserver un haut standard de qualité.

a. Le salut

Le salut est une marque de respect porté envers un officier des Forces Canadiennes. Tous les officiers en uniforme ou en civil devront être salués par tous ceux qui leur sont subordonnés. Lorsqu'un groupe de cadets croise un officier, le plus haut gradé dans le groupe doit « Saluer » alors que si le groupe est homogène (tous du même grade), un des membres doit « saluer et les autres se placent au garde-à-vous ».

On doit s'adresser à un officier (CIC) en utilisant idéalement son grade ou « Monsieur » ou « Madame », tout en se plaçant au garde-à-vous. Le « **vouvoiement** » est de mise pour tous, en tout temps. On ne salue pas un instructeur civil (IC), mais les mêmes directives s'appliquent à l'exception que vous devez barrer les bras le long de votre corps.

b. Le fumage ou vapotage

Le fumage ou vapotage n'est pas permis lors des soirées ou des journées d'entraînements.

c. L'auto-stop

L'auto-stop est strictement défendu au personnel militaire et aux cadets.

d. Drogue et alcool

LA CONSOMMATION OU LA POSSESSION DE BOISSONS ALCOOLISÉES ET DE DROGUES sont strictement interdites et entraînent des sanctions graves, telle l'expulsion du Corps de Cadets.

e. Le vol

Le vol est considéré comme un délit grave. L'action de prendre un objet sans la permission de son propriétaire est considérée comme un vol et entraîne des sanctions graves, telle l'expulsion du Corps de Cadets.

f. Les contacts physiques (fraternisation)

Les CONTACTS PHYSIQUES de toutes formes sont interdits durant les périodes d'entraînement et toutes les activités organisées par le Corps de Cadets. Ceci inclut les soirées dansantes où les contacts physiques (becs, caresses, se tenir la main...) sont interdits avec toutes personnes, cadets ou civils se trouvant sur place.

g. La tenue

Tout le personnel devra se présenter à chaque soirée d'entraînement (les vendredis) en uniforme. **Il est interdit**

de mélanger des pièces d'uniforme avec des vêtements civils. L'uniforme doit être porté et entretenu selon les normes mentionnées dans le présent guide, car le non-respect de ces normes entraîne des sanctions ou réprimandes. Un manteau d'hiver est fourni avec l'uniforme ainsi qu'une tuque et une paire de gants.

16- Le financement

Certaines activités du Corps de Cadets sont subventionnées par le ministère de la défense (FAC), mais ce n'est pas le cas pour toutes les activités. Pour participer à certaines sorties, il pourrait être requis de défrayer un montant minime pour pouvoir y participer.

Pour la présente année d'entraînement, quelques activités de financement seront officiellement organisées par le comité de soutien (ramassage de cannettes, ramassage des feuilles d'arbre par terre, offrir des Coquelicots pour le « Jour du souvenir » et faire de l'emballage dans une épicerie).

17- Quelques récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes aux cadets et cadettes qui se démarqueront le plus pendant l'année d'entraînement.

Une de ces récompenses se nomme le « **Cadet du mois** ». Cette récompense est remise à chaque parade du commandant.

Voici les critères de sélection :

- La propreté de l'uniforme
- La prestance lors des parades
- Le comportement lors des activités
- Une participation constante aux activités du CC
- Une participation active aux activités de financement

18- Les « Message » de la semaine

Pour faciliter votre préparation et vous fournir de l'information pertinente (heures, tenue, équipement à apporter) pour les journées d'entraînement, vous avez accès à tous les messages via la section « **Message** » sur le site du Corps de Cadets au <http://www.corpsdecadets2820.ca/messages.php>.

Il est possible de voir aussi certains messages de la semaine sur le Facebook du Corps de cadets 2820.

Pour les recrues de la 1ère année, une chaîne téléphonique peut-être faite, afin de vous mentionner les messages de la semaine.

Si vous n'avez pas été rejoint pour les messages, il est de votre devoir d'appeler votre commandant de section ou votre commandant-adjoint de peloton. Prenez en note les numéros de téléphone de ces deux personnes:

Commandant de section:

Nom : _____

#Tel.: _____

Commandant-adjoint de peloton:

Nom : _____

#Tel.: _____

Commandant de peloton (l'officier) :

Nom : _____

#Tel.: _____

19- Service de transport

Il sera possible pour vous de faire du « **co-voiturage** » avec d'autres cadets de votre municipalité. Il suffit d'en parler à votre commandant de peloton afin qu'il vous remette une liste des autres cadets de votre municipalité pour que vos parents puissent prendre des arrangements avec d'autres parents de cadets.

****Les cadets **ne peuvent pas partir** après une activité de cadets avec n'importe qui, pour leur transport. Si un adulte vient les chercher, les parents doivent envoyer un billet pour indiquer que leur enfant est autorisé à quitter avec la personne X ou Y.

Les cadets n'ont pas l'autorisation de partir avec un cadets-cadres qui a sont permis de conduire même s'il a 18 ans. (À moins d'avoir un billet des parents l'autorisant)

20- Voie hiérarchique et Organigramme

Le Corps de Cadets est structuré de façon à vous donner un service de qualité. Pour ce faire, une voie hiérarchique a été établie dans ce sens. Pour toute information, vous devrez aller voir votre **commandant de section** et si celui-ci ne peut vous répondre, il cherchera l'information pour vous et il vous la donnera par la suite. Si votre commandant de section n'est pas disponible, vous pouvez alors demander l'information à votre commandant-adjoint de peloton. Vous trouverez l'organigramme du Corps de Cadets pour l'année en cours sur notre site internet au :

<http://www.corpsdecadets2820.ca/personnel.php>

21- Adresses des sites d'entraînement

SOIRÉE D'ENTRAIMENT DU VENDREDI

École Secondaire Les Etchemins (ESLE)
3724 avenue des Églises, Lévis (Charny), Québec,
G6X 1X4

TIR ET MUSIQUE

CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-REDEMPTEUR
1325 Rue St-Denis (ancienne 7e rue),
Lévis (St-Rédempteur), Québec, G6K 1N1

BIATHLON

CENTRE DE BIATHLON MYRIAM BÉDARD
Base des Forces Canadiennes de Valcartier, St-Gabriel de
Valcartier, Courcelette, Québec, G0A 4Z0

PELTON DE PRÉCISION

CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-NICOLAS
550 Rue de la Sorbonne, Lévis (St-Nicolas), Québec
G7A 1Y1

QUARTIER-MAÎTRE (HABILLEMENT)

2504 chemin de Charny (ancienne ave du Viaduc), Lévis
(Charny), (Au côté de la gare de train de Charny).
*****C'est au sous-sol**

22- Devise du Corps de Cadets

Nous avons aussi une devise au Corps de Cadets. Celle-ci est la suivante : « **Sois fier de ce que tu es, sois fier de ce que tu fais !** ».

23- Conclusion

En terminant, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter la bienvenue au sein du Corps de Cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière et une bonne année d'entraînement parmi nous !

L'équipe du personnel (officiers) du CC 2820

**Je signe en foi de quoi j'ai pris connaissance du guide
du cadet**

Signature du cadet :

Signature du parent:

Mise à jour sept 2017 par Capt. Cantin et Lt Fleury